

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE2053

présenté par

M. Taupiac, M. Mathiasin, M. Saint-Huile, M. Molac et M. Morel-À-L'Huissier

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« régions »,

insérer les mots :

« , après concertation avec les représentants de la profession, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article prévoit que l'Etat, les Régions et autres les collectivités territoriales intéressées établiront un programme national d'orientation et de découverte de ces métiers. Ce programme déploiera des actions de découverte de l'agriculture et de sensibilisation aux enjeux de la souveraineté alimentaire et des transitions agroécologique et climatique pour chaque enfant scolarisé dans une école élémentaire. Il permettra une offre systématique de stages de découverte des métiers en agriculture pour les jeunes scolarisés dans chaque collège. Il comprendra un volet de promotion des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire et des formations qui y préparent.

Cet amendement propose que le contenu du programme soit concerté avec les représentants de la profession, qui sont à la fois les plus à même de sensibiliser à leur métier, et les premiers concernés par l'enjeu de renouvellement des générations.

Cet amendement a été travaillé avec la FNSEA et les chambres d'agriculture.